ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 Vote en ligne du 1^{er} au 8 décembre 2022



Du 1 au 8 décembre 2022, vous serez appelés à élire vos futur.e.s représentantes et représentants syndicaux. Ces élections professionnelles sont un moment de démocratie où chaque agente et agent a le droit d'exprimer sa voix ! Attention : ces élections se dérouleront sous le mode électronique, les éléments utiles vous seront communiqués via votre boite mail professionnelle et votre adresse postale !

- Si vous êtes titulaires vous serez électrices/électeurs:
- Pour la Commission Administrative Paritaire de votre catégorie professionnelle (A-B-C)
- Pour le Comite Social Territorial de votre Direction
- Pour le Comite Social Central
- Si vous êtes stagiaires vous serez électrices/ électeurs:
- Pour le Comité Social Territorial de votre Direction
- Pour le Comité Social Territorial Central
- Si vous êtes non titulaires vous serez électrices/électeurs:
- Pour la Commission Consultative Paritaire toutes catégories confondues (A-B-C)
- Pour le Comité Social Territorial de votre Direction
- Pour le Comité Social Territorial Central*source : Insee Première n°1687, Février 2018

Si la CGT reste opposée au vote électronique lien (voir lettre ouverte à la maire), la CGT a exigé que tous les outils indispensables soient à disposition de chacun des agents ! Une boîte mail professionnelle sous le format « prenom.nom@vdp.paris.fr » est en cours d'attribution pour les agents de la ville qui ont une boite «Zimbra» ou n'en sont pas pourvus ou dont la boite mail n'est pas active. Vous avez reçu un courrier vous informant de cette attribution. Si vous ne l'avez pas reçu ou égaré, appelez l'assistance (numéro 01 56 08 55 55).

Il est indispensable que cette boite mail professionnelle soit ouverte et activée (suivre les instructions) pour recevoir, par la suite, un mot de passe indispensable pour participer à vos élections.

La CGT en appelle à votre vigilance et vous invite, d'ors et déjà, a :

- 1. Prendre en compte ce courrier afin d'activer votre nouvelle boîte mail professionnelle sur laquelle vous recevrez votre mot de passe indispensable pour participer à vos élections!
- 2. Vérifier auprès de vos UGD que votre adresse postale est bien valide afin que vous receviez votre identifiant, lui aussi, indispensable pour participer à vos élections!

Les élections professionnelles sont, un moment important, de l'expression démocratique des salariés.

C'est aussi un moment déterminant pour choisir des représentants du personnel déterminés et combatifs pour défendre les droits et intérêts des agents et ceux du service public : l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les déroulements de carrière, la retraite...

Le numéro d'assistance prévu par la ville est le 01 56 08 55 55

La CGT restant à votre disposition, vous invite à nous contacter pour toutes questions.









